



# COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

## PROCÈS-VERBAL n°22

---

Réunion du bureau Exécutif du : Mardi 28 et Vendredi 31 Janvier 2020

---

**Présidence :** M. Karim ABED

---

**Présents :** MM. Olivier GONCALVES, Nicolas PEZZOLI, Noël RIFFAUD et Denis SOTO.

---

**Assistent :** MM. Maxime APRUZZESE (CTRA), Jean-Philippe FILIPPI,

---

**Excusés :** MM. Fabrice POREE, Jérôme CASCALES

---

### MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

**Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.**

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

\*\*\*\*\*

## APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal du Bureau Exécutif du 20.01 (PV 21) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

## OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Président de la CRA Karim ABED remercie tous les Arbitres de Ligue du Pôle Formation pour leur présence au cours de cette soirée du Vendredi 31 Janvier 2020 et leur souhaite avec les membres de la CRA et de l'ETRA une bonne deuxième partie de saison, avec pour chacun une réussite dans les objectifs qu'ils se sont fixés.

Le Président de la CRA Karim ABED souhaite la bienvenue en Ligue Méditerranée à Gaëtan GIRIN Arbitre de Ligue originaire de la Ligue Centre-Val-de-Loire et récemment arrivé sur le District Provence tout en lui souhaitant une bonne saison 2019/2020 et le félicite ainsi que la maman pour la naissance de leur premier enfant prénommé Owen.

\*\*\*\*\*

## CORRESPONDANCES

### **DE LA CFA/DTA/FFF:**

Mail du 23.01 de la DTA relatif à la demande de renvoi par les CRA des documents enquêtes CRA-CRPA/CDA-CDPA ainsi que sur la proposition d'une date pour la venue de la DTA à la Ligue.

Mail du 23.01 de la DTA relatif à la convocation pour la réunion en visioconférence le 28.01 avec le CTRA et CRA pour l'organisation des stages Interligues de mars et avril.

Mail du 29.01 de la DTA relatif à la transmission des rapports d'observations des JAF de notre Ligue.

Lu et pris note, la CRA la remercie et les transfère aux intéressés.

Mail du 31.01 de la HAF relatif à l'information aux Présidents de CRA et CDA de l'envoi d'un questionnaire dans le cadre d'une enquête sur l'arbitrage transmis aux Présidents de Ligue et de District qui sera à compléter conjointement par chaque instance avec leur commission d'arbitrage respective.

### **DES CDA :**

#### **DISTRICT GRAND VAUCLUSE :**

Mail du 22.01 relatif à l'examen des Candidats Jeunes Ligue et plus particulièrement sur les difficultés d'un candidat à la rédaction des tests techniques.

Lu et pris note, la CRA le remercie et examinera cette question lors de sa prochaine réunion.

#### **DISTRICT DU VAR :**

Mail du 24.01 relatif aux dates de disponibilité du Président de CDA pour la visite de la DTA.

Lu et pris note, la CRA le remercie.

### **DES CLUBS :**

#### **SALON BEL AIR FOOT :**

Mail du 24.01 relatif à la demande de pouvoir s'assurer des services de l'Arbitre du club sur un match amical le 29.01 à 19h00 à SALON, leur équipe D2 contre une sélection militaire France.

Lu et pris note, la CRA le remercie et donne son accord en retour.

#### **U.S. MONTARGIS :**

Mail du 30.01 relatif à l'attestation du club, non opposé à la demande de mutation de GIRIN Gaëtan, Arbitre du club muté en Méditerranée.

Lu et pris note, la CRA le remercie.

### **DU REPRESENTANT DE LA CRA A LA CRD :**

Mail du 30.01 relatif à l'envoi du suivi de présence ou d'absences des Arbitres lors des auditions en CRD de janvier 2020.

Lu et pris note, la CRA en le remerciant, effectuera la mise à jour pour la Note CRA des Arbitres de Ligue et la transmission aux CDA concernées en cas d'absence d'Arbitres de District.

Mail du 30.01 de Jean-François SOTO relatif à l'absence de rapport d'arbitrage sur les matchs du 26.01 suivants :

- R2 : U.S. CAP D'AIL / A.S. DE FONTONNS ANTIBES

- R2 : SP.C. JONQUIRES / LUYNES S.
- U18 R1 : A.S. CAGNES LE CROS FOOTBALL / A.S. GEMENOSIENNE

Lu et pris note, la CRA prendra contact avec les Arbitres concernés et demandera une extraction des rapports d'arbitrage rédigés par les officiels.

### **DES ARBITRES :**

#### **Courrier : Frais**

- DENANTE Julien : mail du 27.01 relatif à l'envoi des frais de déplacement liés au match de R1 du 26.01 SMUC / A.S. MAXIMOISE ne s'étant pas déroulé, les chèques ayant été complétés avant.  
Lu et pris note, la CRA a transféré ce mail au Service Comptable.

#### **Courrier : Rapports**

La CRA informe les Arbitres de Ligue que la transmission des rapports d'Arbitrage en copie de mail à l'adresse [CRA@MEDITERRANEE.fff.fr](mailto:CRA@MEDITERRANEE.fff.fr) est nécessaire et obligatoire dans le cadre des circonstances suivantes :

- ❖ Arrêt de match
- ❖ Incidents sur Arbitres et Officiels
- ❖ Absence d'Arbitres et blessure d'Arbitre ou remplacement pour blessure d'un Arbitre.

Le protocole de communication qui sera diffusé dans quelques jours contient l'ensemble de ces informations. L'envoi est obligatoire pour les rapports suite à une réserve technique.

#### **Courrier : Autres demandes**

- MILLET Valentin : mail du 01.02 relatif à la réception du mail lié à la note administrative.  
Lu et pris note, la CRA le remercie étant ainsi en phase avec le protocole.
- ROSSO Llyod : mail du 22.01 relatif à la transmission des attestations professionnelles liées à ses indisponibilités partielles tardives  
Lu et pris note, la CRA le remercie étant ainsi en phase avec le protocole.
- BENAISSI Nabil : mail du 22.01 relatif à la transmission des attestations professionnelles liées à ses indisponibilités tardives.  
Lu et pris note, la CRA le remercie étant ainsi en phase avec le protocole.
- PEREZ Marina : mail du 27.01 relatif à sa demande de disposer d'une double licence Arbitre/Joueuse lui permettant de pouvoir rejouer dans une équipe tout en continuant d'assumer sa passion dans l'Arbitrage sans à ce jour connaître son futur club du fait d'un prochain changement de résidence  
Lu et pris note, la CRA la remerciant lui précise que cette demande à examiner par la CRA à sa prochaine réunion pour avis, sera présentée ensuite lors du prochain Comité de Direction de Ligue pour accord.
- DJIANE Jullien : mail du 25.01 relatif au document « examen médical Arbitre de Ligue » afin de savoir si la version 2020 sera différente à celle de 2019, dossier à restituer avant le 15.06.2020.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et va vérifier auprès des services administratifs.
- BOUZALMAT Karim : mail du 25.01 relatif à la transmission de son planning professionnel lié à la communication de ses indisponibilités tardives.  
Lu et pris note, la CRA le remercie étant ainsi en phase avec le protocole.
- SAPONE Matéo : mail du 27.01 relatif à une demande concernant ses désignations afin de bénéficier d'un départ approprié de sa résidence alpine pour les 22,23 et 29.02 et 01.03.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et examinera cette demande lors de sa prochaine réunion.
- NGUEMA EYI Loïc : mail du 27.01 relatif à la transmission des documents de son dossier administratif par sa Ligue d'origine au Gabon.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et reprendra contact avec lui.
- BOURQUIN Magali : mail du 28.01 transmis au CTRA relatif à son souhait d'être contrainte de ne plus faire partie du Pôle FFF à compter de ce jour.  
Lu et pris note, la CRA la remercie et lui précise que toutes demandes ou informations d'un Arbitre relevant de la compétence de la Commission doivent être transmises à l'adresse mail de la CRA comme prévu au protocole.
- HOLLECKER Sébastien : mail du 28.01 relatif à son impossibilité de pouvoir saisir ses indisponibilités sur MyFFF.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et transmet cette information à la Direction Administrative pour vérification d'accès.
- REGGABI Sabri : mail du 30.01 relatif au fait qu'il n'est pas désigné sur les 2 weekend à venir.

Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère ce mail au pôle Désignations.

- BOUASLA Yassine : mail du 30.01 relatif à sa demande de pouvoir décaler, dans le cadre de la reprise de l'arbitrage suite à son indisponibilité professionnelle longue durée, le match avec observation prévue.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et l'informe de sa mise en disponibilité le 03.02 et du report de son match du 09.02.

#### **Indisponibilités médicales :**

- REVERBERI Lucas : mail du 23.01 relatif au suivi d'informations et de transmission des justificatifs suite à sa blessure au genou et au passage d'exams radio/écho, il doit les compléter par un IRM, pas de reprise d'arbitrage pour l'instant.  
Lu et pris note, la CRA le remercie étant ainsi en phase avec le protocole.
- ZAFRILLA Mélanie : mail du 24.01 relatif à l'information de ne pouvoir assurer sa désignation sur le match du 19.01 car, étant tombée malade en début de semaine, elle n'a pas recouvré les moyens physiques. Elle fera parvenir un certificat médical correspondant.  
Lu et pris note, la CRA la remercie et, dans l'attente de la réception du document médical, lui demande de saisir son indisponibilité sur MyFFF.  
Mail du 27.01 relatif à la transmission du certificat médical pour la journée du 26.01 établi en date du 27.01.  
Lu et pris note, la CRA lui rappelle que pour toute impossibilité de pouvoir arbitrer un match, il convient que cette information parvienne au plus tôt à la CRA par mail.
- BOUREAU Cyril : mail du 27.01 relatif à la transmission de son arrêt de travail du 26.01 au 30.01 justifiant son impossibilité de pouvoir arbitrer ce dimanche 26.01.  
Lu et pris note, la CRA le remercie étant ainsi en phase avec le protocole.
- TSALBI Ali : mail du 29.01 relatif à la transmission du certificat médical de prolongation du 29 au 14.02 suite à la blessure contractée le 18.01.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui demande de saisir son indisponibilité sur MyFFF tout en transférant l'information au pôle Désignations.
- ALEXANDRE Jordan : mail du 30.01 relatif à la transmission du certificat médical d'arrêt du 30.01 au 03.02 étant malade et ne pouvant assurer ses désignations du 02.02.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui demande de saisir son indisponibilité sur MyFFF tout en transférant l'information au pôle Désignations.
- BOUGET Romain : mail du 31.01 relatif à la transmission du certificat médical d'arrêt du 31.01 au 02.02 étant malade et ne pouvant assurer ses désignations du 02.02.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui demande de saisir son indisponibilité sur MyFFF tout en transférant l'information au pôle Désignations.

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : [CRA@MEDITERRANEE.fff.fr](mailto:CRA@MEDITERRANEE.fff.fr).

La CRA les remercie par avance.

#### **Indisponibilité autres :**

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout mail à destination de la CRA par un Arbitre de Ligue doit être fait à partir de son adresse mail personnelle à l'adresse mail suivante unique : [CRA@MEDITERRANEE.fff.fr](mailto:CRA@MEDITERRANEE.fff.fr).

Pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance inférieur à 20 jours, le justificatif idoine doit être transmis à la CRA par mail à cette même adresse.

\*\*\*\*\*

## **INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA**

### **MAILS ENVOYES AUX ARBITRES INTERESSES AVEC INFORMATIONS OU DEMANDES CRA**

La CRA et/ou le CTRA ont transmis :

- Le 21.01 : mail envoyé à toutes les participantes du Stage d'Arbitres Féminines du 17 au 19.01 relatif au questionnaire de satisfaction.
- Le 21.01 : mail envoyé à tous les Présidents de CDA portant décision 37 de la CRA sur le nombre de candidats Arbitres de Ligue retenus en R2 et R1FU et Décision 38 sur les promotions de 2 JAF.

### **PRESENCE OBLIGATOIRE DES ARBITRES LORS DES STAGES ORGANISES PAR LA CRA**

La CRA rappelle à tous les Arbitres convoqués à un stage de bien vouloir répondre au mail de convocation afin de pouvoir prévoir l'organisation de ces rassemblements sur le plan effectifs, repas, coucher, et travaux. La réponse est obligatoire et dans le cas d'une non-participation, les raisons d'absence et l'envoi des justificatifs correspondants sont impératifs.

La présence des Arbitres de Ligue aux stages organisés par la CRA est obligatoire telle que prévue à l'Article 58 du Règlement Intérieur de la CRA.

\*\*\*\*\*

## **DECISIONS CRA**

### **DECISION 43 – 31.01.2020 – Validation de la demande de Marina PEREZ Arbitre de Ligue Féminine afin de pouvoir être titulaire d'une Licence Joueuse de plus de 23 ans :**

La CRA, ayant reçu en date du 23.01, un mail de Marina PEREZ sollicitant le Comité de Direction de Ligue afin de pouvoir, tout en restant Arbitre de Ligue Féminine, être titulaire d'une licence « joueuse » dans le club de son choix.

Marina PEREZ, Arbitre de Ligue de plus de 23 ans, étant actuellement en situation de changement de résidence, souhaite reprendre le football dans une équipe sans avoir déterminé le club et le niveau de compétition.

**En application de l'Article 29 du statut de l'Arbitrage, le Bureau Exécutif de la CRA donne un avis favorable à cette demande de double licence en faveur de Marina PEREZ.**

Cet avis favorable de la CRA est transmis au Comité de Direction de Ligue pour décision.

\*\*\*\*\*

## **PROGRAMMES CRA SAISON 2019/2020**

### **PLANNING DES STAGES PAR CATEGORIES D'ARBITRES ORGANISES SUR LA SAISON 2019/2020:**

- Stage RE-R1 fixé en date du 16.02.2020 à la Ligue.
- Stage JAL INTER-DISTRICTS des 19 et 20.02 au Centre de la Souvine en AVIGNON.

\*\*\*\*\*

## **POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 31.01.2020**

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations.

- SMOUNI Hicham : jusqu'au 31.12.2019 certificat médical en attente de réception
- FALASCHI Dylan : jusqu'au 31.08.2020
- BOURQUIN Magali : du 13.01 au 03.02.2020
- REVERBERI Lucas : du 14.01 au 07.02.2020
- TSALBI Ali : du 29.01 au 14.02.2020
- ALEXANDRE Jordan : jusqu'au 03.02.2020
- BOUGET Romain : jusqu'au 02.02.2020

\*\*\*\*\*

## **POINT SUR INDISPONIBILITES A PARTIR DU 28.01.2020**

Ont été validés et transmis au pôle Désignations en date du 28.01.

\*\*\*\*\*

## **RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2019-2020**

Dates des prochaines réunions de la CRA en prévision : 06.02 – 12.02

Date fixée pour l'épreuve technique des candidats Arbitres de Ligue : 21.03.2020

Date fixée pour les tests techniques des Arbitres de Ligue toutes catégories : 16.05.2020

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à ces réunions ouvertes à partir de 15h00 et prononce la fin de séance à 23h00.

\*\*\*\*\*

**Prochaine réunion de CRA,  
Jeudi 06 Février 2020**

\*\*\*\*\*

**Président  
Karim ABED**

**Secrétaire  
Noël RIFFAUD**